

# REGLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

## I / Pour garantir le bon fonctionnement du Centre de loisirs, il est intéressant et indispensable de communiquer / rappeler les points suivants :

- Le Centre se déroule à « l'espace des parapluies » et accueille les enfants de 3 à 13 ans
- Les activités sont organisées de **9h00 à 11h45** et de **14h00 à 17h00** avec repas obligatoire au Centre
- Un accueil/garderie des enfants est proposé le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 17h à 18h. Une participation forfaitaire de 8 € par semaine est demandée. **Préciser sur le bulletin d'inscription si vous souhaitez la garderie le matin - le soir - ou les deux. Information indispensable pour prévoir le nombre d'animateurs nécessaire**

Aucune sortie n'est possible avant la fin des activités, soit 17h (sauf cas de force majeure et contre décharge signée des parents)

***Pas d'accueil possible avant 7h30 et sortie au plus tard à 18h***

Pendant son séjour au Centre, l'enfant est tenu de respecter par son langage et son attitude les personnes qui l'entourent, le matériel confié et les lieux d'accueil, sous peine d'éviction définitive du Centre

## II / Les documents suivants - ***complétés et signés par les parents*** - doivent être en possession de la responsable du centre avant l'accueil de l'enfant :

- La fiche sanitaire de liaison
- L'autorisation Parentale

### **Matériels indispensables :**

- Un sac solide - un vêtement de pluie - un chapeau de soleil - une gourde uniquement remplie d'eau
- + des sous-vêtements de rechange pour les enfants de moins de 5 ans (marqués au nom de l'enfant)

### **Rappels :**

- Les vêtements fragiles, les jeux électroniques, les jouets, les bijoux et les objets de valeur sont totalement **interdits**. L'Association se dégage de toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol

## III / Modalités d'inscription :

- Le bulletin d'inscription peut être retourné par mail, déposé dans la boîte aux lettres ou sur place aux dates indiquées sur le calendrier
- Le paiement peut se faire par virement, chèque, chèques vacances ou espèces

***Aucun enfant ne sera accepté au Centre avant règlement complet du séjour***

**Si Absence** : remboursement possible sur justificatif médical, déduction faite d'un jour de carence par semaine

**Si Annulation** : 15 jours avant le début du Centre : remboursement moins 1 jour de carence

8 jours avant le début du Centre : remboursement de la moitié du séjour

Durant le séjour : uniquement les repas ayant pu être annulés auprès du fournisseur.

***Aucun remboursement possible si le séjour est réglé en Chèques Vacances.***

Fait à ..... le .....

Signature des parents

Précédée de la mention « lu et approuvé »